Action Nature

La lettre d'Action pour la Nature n°8 Janvier 2004

Comité de rédaction : Jean-David Abel, Pierre Athanaze, Christophe Beurois, Romary Courtois,
Christian Damenstein, Jean-Stéphane Devisse, Patrick Janin, Jean-Patrick Le Duc, Raymond Faure, Roger Mathieu, Yves Le Quellec, Michel Richoux

Action Nature, MRE, 32 Rue Ste Hélène, 69002 Lyon actionnature@tiscali.fr

EDITORIAL

Il serait de bon ton de commencer ce premier numéro de l'année 2004, par un traditionnel « bonne année » et autres « meilleurs vœux »., mais cela a-t-il encore un sens aujourd'hui ? Alors que la situation de la protection de la Nature et de l'environnement a connu ces derniers mois un recul sans pareil dans notre pays, et que la situation sur le globe terrestre est quasi apocalyptique.
Dramatisation d'écolo frustré, ou lucidité de citoyen de la Terre ? En tout cas vision partagée par moult scientifiques, qui à l'instar d'un très inquiétant article publié dans le dernier numéro de *Nature* nous annonce en ce début d'année, que d'ici 2050, un million d'espèces animales ou végétales auront disparu à jamais de la surface du globe à cause du réchauffement de la planète !!!
Mais ce mal n'est pas la seule cause de ce désastre. Un quart des espèces animales des forêts tropicales pourraient disparaître d'ici 2025 si l'exploitation de ces forêts continue sur le même schéma que nous connaissons actuellement !
Les autres causes de cette catastrophe sont bien identifiées, la sur-pêche (pour laquelle la France a pris des positions scandaleuses au sein de l'Union Européenne), la sur-chasse (que nous connaissons bien aussi chez nous…), l'introduction d'espèces invasives, la pollution…. Toutes ont un seul est même responsable : l'homme !
Et comme si de rien était, comme si tout allait au mieux dans le meilleur des mondes, après avoir imposé un tronçon d'autoroute au cœur de la zone Natura 2000 de la Forêt de Bercé, haut lieu de la diversité biologique (voir Action Nature 6), voilà que sur le même scénario, on nous annonce la construction d'une autoroute et d'une route au cœur du Marais Poitevin, dans le cher pays de notre Premier ministre ! Ou plutôt dans ce qui reste de Marais et n'est pas encore asséché pour y mettre du maïs !
La diversité biologique n'est rien d'autre qu'un thème de discours pour notre Président de la République. Pas une de ses réelles préoccupations, encore moins une de ses grandes causes nationales, la « biodiversité » qui ne soit rien d'autre qu'un élément de vocabulaire pour les discours internationaux, sans jamais être suivi d'effet dans la mise en œuvre des politiques intérieures.
Et en cette période électorale, combien de candidats, de tête de liste, ont un tant soit peu abordé ce sujet ? Combien en connaissent seulement l'existence ? Combien préfèrent le nier plutôt que d'avoir à le traiter ? Et combien d'électeurs seront prêts à le leur rappeler avec leurs bulletins de vote ?

Alors? « Bonne année » quand même ?■

AU SOMMAIRE DE CE NUMERO :

Si vous désirez recevoir Action Nature directement chez vous par voie de mail, il suffit d'en faire la demande à l'adresse suivante :

actionnature@tiscali.fr

Ours : l'inaction de R. Bachelot

Compte tenu de la situation de la petite population d'ours pyrénéenne, des relâchés doivent intervenir dans les 5 ans à venir selon une étude de l'ONCFS. Ce que conteste la ministre de l'écologie, au profit, soit disant, du pastoralisme. En revanche, la ministre est favorable au relâché d'une ourse dans la Béarn, parallèlement à la signature d'une nouvelle charte. La première avait donné lieu à d'importants budgets qui n'ont pas été employés aux relâchés d'ours normalement prévus. Tout cela sous couvert politique.

Si la ministre de l'écologie et de la chasse durable nous avait habitués à de surprenantes et tonitruantes prises de position dans un passé pas si lointain, on ne peut pas dire que pour le dossier de l'ours elle brille par sa présence, ni par son verbe. Pourtant, si rien n'est fait très rapidement, il en sera trop tard pour l'Ours dans les Pyrénées.

si la France souhaite conserver une population d'Ours, elle doit impérativement relâcher onze ours dans les 5 années à venir

Papillon, le vieil ours béarnais n'a pas donné signe de vie depuis plus d'un an, est probablement mort. Canelle, la toute dernière femelle de souche pyrénéenne, ne se reproduit plus. Côté Pyrénées centrales, la population d'ours issue des lâchers de 1996 et 97 a impérativement besoin d'être renforcée. L'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage a réalisé une analyse de la viabilité de la population d'ours dans les Pyrénées ; ses conclusions sont sans appel : si la France souhaite conserver une population d'ours, elle doit impérativement relâcher dans les 5 années à venir, onze ours soit cinq femelles en Béarn, et quatre femelles et 2 mâles dans les Pyrénées centrales.
A la question écrite d'Augustin Bonrepaux, député PS de l'Ariège et célèbre anti-ours chronique, au sujet d'un éventuel renforcement de la population d'Ours, la ministre de l'écologie a répondu le 1er décembre dernier : *« Si la réintroduction de trois ours slovènes en 1996 et 1997 dans les Pyrénées centrales peut être considérée comme une opération plutôt positive sur les plans technique et scientifique, la présence de l'ours et sa cohabitation avec l'homme soulèvent des difficultés. Les inquiétudes exprimées localement ont été entendues puisque l'expérience de réintroduction de l'ours connaît depuis plusieurs années une pause qui permet de garantir un meilleur accompagnement du pastoralisme.* ***La ministre considère que la pause dans l'opération de réintroduction dans les Pyrénées centrales doit être maintenue****. »*. Cette décision n'est ni plus ni moins qu'une condamnation à très brève échéance de l'Ours des Pyrénées.

Coté Béarn, le jeu est plus subtil… Le ministère serait favorable au lâcher d'une ourse. Une seule. De quoi remplacer cette vieille Cannelle, mais rien de plus. Et pendant ce temps, l'Institution Patrimoniale du Haut Béarn, présidée par le député UDF Jean Lassalle (autre grand ami des Ours…) va signer avec l'état sa seconde charte. La première avait rapporté à cet organisme quelques 9 millions d'Euros. Un record pour une structure qui agit sur un territoire peuplé de 6 600 âmes ! Tout cela au nom de l'ours et du développement économique des trois vallées béarnaises ! En fait seulement 2% de ce colossal budget a été destiné à des mesures en faveur de l'ours. Les relâchés d'Ours prévus par la première charte n'ont bien entendu jamais été réalisés. Tout laisse à penser que cette seconde charte connaîtra le même sort : celui d'asseoir le pouvoir du député et conseiller général local, au détriment, encore un fois de l'Ours.

Et comme si cela ne suffisait pas, l'Ours de Luz (voir Action Nature 7) reste la cible des anti-ours de tous bords. Trois mois après la déclaration publique du préfet des Hautes-Pyrénées de retrait de cet ours, contre, semble-t-il l'avis du ministère de l'écologie et de Matignon, le Haut fonctionnaire n'a toujours pas fait de démenti, alimentant plus que de raison la polémique. Si le cabinet de la ministre se veut rassurant auprès des associations de protection de la Nature, il va de soi que ce double langage de l'état génère une polémique dont l'ours fait les frais. Les anti-ours profitant de ce cafouillage étatique pour manifester, couper les routes des stations de ski et faire ainsi un fort lobbying. ■

Petit arrangement entre amis

La commission des affaires économiques de l'Assemblée Nationale (voir plus haut) n'a pas oublié au passage un joli petit cadeau fiscal à une certaine chasse, celle d'en haut. Un amendement a été adopté qui prévoit de défiscaliser les chasses d'affaire ! Oui oui, vous avez bien lu : les entreprises pourront intégrer ce type de dépenses dans leurs frais généraux. Cela dans le noble but de *« stimuler l'activité cynégétique »*. On est là bien loin de la chasse populaire, leitmotive récurant dans la bouche de nos députés dès qu'il s'agit d'accorder de nouveaux privilèges aux chasseurs. Cette fois, c'est à un type de chasse tout à fait particulier, ainsi qu'à une certaine classe sociale que ce beau cadeau est destiné, loin du populisme qui entoure habituellement les débats parlementaires sur la chasse, et alors que le nouveau régime des chômeurs en fin de droit prend effet, nos députés font des cadeaux à certains. Mais ce ne doit pas être la même chose, nous devons être trop stupides pour comprendre l'absolue nécessité d'une telle mesure sociale…■

Charnay-les-Chalon : massacre de la Nature

par Thierry GROSJEAN porte parole de SDV ; Coordination Saône et Doubs Vivants.

En novembre 1996, le Comité de Protection des Eaux (membre de SDV) intervient dans une enquête publique de remembrement à Charnay portant sur 600 ha. L'arrêté préfectoral est pris le 9 janvier 1998. Il rappelle, comme l'avait souhaité le Conseil Général et le Bureau d'études SOLEST, qu'il convient *« de perturber le moins possible le réseau hydraulique en conservant les mares existantes », « de maintenir une bande de végétation autour des grandes mares et de curer les plus envasées », « de conserver les haies latérales existantes le long des chemins », « de maintenir en place le réseau des haies existantes »…*

Dans sa conclusion sur l'impact environnemental, le bureau d'étude écrit : *« En revanche, ce projet aura des impacts négatifs sur l'environnement et les paysages de par la destruction d'une bonne partie de la végétation naturelle (arbres isolés, haies, buissons…). Les haies préservées – car restant sur les limites parcellaires- et le faible linéaire à replanter seront malheureusement insuffisants pour pouvoir compenser les effets négatifs de l'opération ».*

(…) préserver le bocage, couvrir les sols, éviter le drainage, limiter drastiquement l'imperméabilisation. Dans ce remembrement, c'est le contraire qui a été fait !

Les travaux correspondant à ce remembrement viennent d'avoir lieu : le spectacle de désolation porte à penser que les recommandations n'ont pas été respectées, en tenant compte qu'une commission réunie le 22 juillet 2002 a programmé des plantations (1 km d'arbres d'alignement, 330 m de haies) pour « compenser » les arrachages. Dérisoire compensation !

L'ignorance des lois conduit au désastre

Or, depuis que ce remembrement est programmé, il y a eu les préconisations du SDAGE[1], prises en application de la loi sur l'eau de 1992, il y a eu le Contrat de Vallée Inondable de la Saône, récemment adopté, il y a la Directive Cadre européenne d'octobre 2000, actuellement en cours de transposition dans le droit français, et enfin il y a eu un « débat sur l'eau » initié par le Ministère Bachelot. Autant d'occasions de rappeler, l'actualité aidant, que les crues ne sont finalement une « catastrophe » que pour des inconscients à la mémoire trop courte, qui privent les rivières de leurs espaces de liberté pour y installer des activités, et s'étonnent ensuite de les voir reprendre leurs aises à la faveur de conditions météo qualifiées « d'exceptionnelles », dont le facteur « effet de serre » n'est d'ailleurs pas absent.

Tous les documents précités, toutes les données de la connaissance du milieu et des rivières accumulées depuis 1996 conduisent à adopter une gestion concertée et adaptée des bassins versants privilégiant, dans les politiques d'aménagement du territoire rural et particulièrement l'espace inondable et zones humides, l'aptitude des milieux naturels à réguler les écoulements. Valoriser les systèmes agroforestiers, préserver le bocage, couvrir les sols, éviter le drainage, limiter drastiquement l'imperméabilisation. Dans ce remembrement, c'est le contraire qui a été fait !

Une atteinte irréversible à la biodiversité, une menace pour l'eau potable

Il faut également savoir que ce secteur du VAL DE SAONE est classé comme « zone à vocation prairiale à enjeu majeur du point de vue des milieux naturels ». La rive droite de ce tronçon de la Saône est classée en ZNIEFF de type 1 (grand intérêt écologique) et la rive gauche en ZNIEFF de type 2 (intérêt écologique secondaire). C'est un site de reproduction des brochets, également de fort intérêt ornithologique. Le CVI [2] note à ce sujet : « L'enjeu patrimonial très élevé de ces milieux nécessite leur protection, notamment celle des prairies contre l'extension des cultures qui s'est déjà faite sentir ».

Le même CVI, dans sa fiche-action « Champ d'inondation », relève que « la zone à vocation prairiale est sub-jacente à une zone potentielle d'exploitation de la nappe à préserver dans le cadre du CVI ». Près de 150 000 euros y sont programmés pour un diagnostic agricole, la contractualisation de mesures de gestion pour une agriculture adaptée (CAD), un suivi de l'évolution du milieu, la maîtrise foncière, etc. Autant d'argent public « économisé », maintenant que tout est détruit ou presque, alors que la qualité de l'eau du Val de Saône se dégrade dangereusement[3].

Ce remembrement anachronique dans un des secteurs du Val de Saône aux enjeux écologiques les plus forts augure mal du suivi et de l'application du Contrat. Le Syndicat Mixte Saône Doubs, opérateur responsable, aura fort à faire pour permettre l'évaluation du Contrat vis à vis de l'atteinte des objectifs et des actions mises en œuvre. D'ores et déjà, les associations expriment les plus vives inquiétudes. Elles demandent, comme le prévoit la Directive cadre européenne, à être plus étroitement associées au suivi de l'Observatoire si l'on ne veut pas que de telles opérations se renouvellent, dénaturant le programme engagé, laissant planer un doute sur sa viabilité. ■

Thierry GROSJEAN
Porte parole

Coordination Saône-Doubs vivants
3, rue Beauregard
25000 BESANCON

---

[1] Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux - adopté en 1996 - : « (…) Le grand ensemble de prairies humides et de milieux associés (du VAL DE SAONE –ndlr-) en font un site remarquable, par son étendue et sa biodiversité, au niveau national et européen . Ces milieux préservent la qualité d'un important réservoir d'eaux souterraines. La conservation de cette plaine alluviale est un enjeu majeur du SDAGE ».

[2] Contrat de Vallée Inondable du Val de Saône : il a été adopté en novembre 2003 par le Comité National d'Agrément des contrats de rivières. Notre collectif Saône et Doubs vivants, qui a activement participé à son élaboration, a d'ailleurs signé ce document, parce qu'il constituait une avancée notable.

[3] Rapport BURGEAP de Juin 2000, sur le Val de Saône : « Les eaux superficielles, en relation avec la nappe, sont d'une qualité médiocre à mauvaise sur la moitié de son cours. (…) Les eaux souterraines sont également contaminées, tant par les nitrates que les phytosanitaires, des métaux lourds ou dérivés chlorés. Les milieux naturels, qui auraient pu freiner cette dégradation, sont en constante régression depuis 30 ans »

Elections :la chasse aux voix des chasseurs est ouverte

La perspective du débat sur la loi affaire rurale laisse apparaître de nouvelles inquiétudes. L'ONCFS et l'Observatoire de la Faune Sauvage risquent fort d'être livrés en cadeaux aux chasseurs, les rendant ainsi juges et partie de quelques dossiers brûlants. Ce retour en arrière se déroule dans une ambiance de marchandage pré électoral où les futurs ex conseillers régionaux CPNT sont l'objet de toutes les sollicitudes.

Le projet de loi sur les affaires rurales sera débattu fin janvier par nos députés. Son examen sera une nouvelle occasion pour le gouvernement et les élus de la majorité d'accéder une fois encore aux exigences de la Fédération Nationale des Chasseurs (FNC) qui n'est jamais rassasiée et réclame toujours plus de privilèges. En cette période pré-électorale, nul doute que les cadeaux seront gros.

Le plus gros sera-t-il l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage ? C'est en tout les cas une de plus fortes revendications de la FNC qui est en passe d'être exaucée. Pour preuve la lettre de mission que Mme Bachelot a adressé à M Jean-Pierre Poly, directeur général de l'établissement public, le 26 novembre dernier. Soit près de six mois après la nomination de ce dernier à ce poste ! On peut y lire entre autres :

« Votre établissement doit retrouver, notamment auprès des chasseurs, qui sont ses interlocuteurs naturels, une place et une image qu'il semble avoir perdues ces dernières années. »

« Vous veillerez également à obtenir une meilleure synergie avec la Fédération Nationale des Chasseurs, les Fédérations départementales des chasseurs et les associations de chasse spécialisée. Il serait illusoire d'attendre une amélioration de la situation de l'Office sans la participation des chasseurs. »

Est-ce là l'esprit de réforme dont se targue le Premier ministre ? Un retour en arrière de plus de trente ans !

« Enfin, vous vous pencherez sur la composition du conseil d'administration, à la recherche ***d'un nouvel équilibre,*** *laissant davantage de place à l'expression des intérêts cynégétiques, car les chasseurs doivent retrouver à l'Office, dont ils assurent une grande partie du financement, une place plus importante. »*

Sans oublier bien sur l'Observatoire de la Faune sauvage: *« Je vous demande en outre, de piloter les travaux de l'Observatoire national de la faune sauvage et de ses habitats afin de rassembler de façon prospective les données nécessaires et partagées* (NDLR : Par qui ?) *permettant de fonder les décisions que je suis amenée à prendre pour la gestion de la faune sauvage et de l'avifaune migratrice notamment* (NDLR : Là on voit mieux à qui pense la ministre …) *».*

Et sans attendre, la commission des affaires économiques de l'Assemblée Nationale a adopté le 18 décembre un amendement qui modifiera, s'il est adopté (et nul doute qu'il le sera) la composition du Conseil d'Administration de l'établissement public en donnant la majorité des voix aux chasseurs car il est « *indispensable que l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage redevienne la maison des chasseurs* ». Pour rappel, l'ONCFS, établissement public national, est en charge de nombreux dossiers, agit en tant qu'expert pour la Faune auprès de nombreuses structures ou tribunaux et assure le secrétariat de l'Observatoire de la faune sauvage et des habitats, si cher à la ministre de la chasse. Ainsi les chasseurs de la FNC seront juges et parties dans le dossier récurrent des dates de chasse !

Personne ne précise comment le personnel de l'Office (près de 2000 personnes) pourra travailler à ces missions en conservant son indispensable indépendance. Nous voilà revenus au bon vieux temps du Conseil Supérieur de la Chasse. Est-ce là l'esprit de réforme dont se targue Premier ministre ? Un retour en arrière de plus de trente ans ! Mais la Fédération Nationale des Chasseurs en veut plus encore. Elle souhaite ni plus ni moins que les services de garderie soit intégrés à la gendarmerie nationale, ou autre part, mais plus à l'ONCFS. Motifs : les présidents des fédérations départementales de chasse ont gardé de mauvais souvenirs avec les gardes au moment de leur combat syndical pour leur indépendance, obtenue en 1998. Autre raison et non des moindres, les services de police de la chasse représentent près des deux tiers du personnel de l'Office, soit une masse salariale énorme, qui serait bien mieux à la disposition des fédérations de chasse. Mais là il y a un hic, une pareille opération représente un budget tel que Bercy y est totalement opposé. A suivre…

Tout cela se déroule dans une ambiance assez glauque de marchandage pré-électoral, où la chasse aux voix des chasseurs est ouverte et disputée. Alors que le nouveau mode de scrutin pour les élections régionales et européennes pénalisera fortement les « petites » listes, et pourrait condamner les espoirs de Chasse Pêche, Nature et Tradition, les futurs-ex conseillers régionaux du parti des extrémistes de la gâchette sont l'objet de toutes les sollicitudes. Et même si Saint-Josse se dit tout à fait opposé à de telles alliances, pas mal d'élus CPNT, très attachés à leur statut d'élus, cèdent aux sirènes des divers partis.

C'est pour l'instant l'UDF qui semble en tête de ces transactions (Aquitaine, Champagne-Ardenne, Haute-Normandie, Bourgogne). Mais l'UMP ne saurait en rester là et négocie avec les chasseurs pour les régions Rhône-Alpes, Midi-Pyrénées, Franche-Comté. Le PS, lui non plus, ne voulant en rester là, est lui aussi en plein marchandage en Bourgogne, Languedoc-Roussillon ou Aquitaine, et le PCF en Picardie et Nord-Pas-de-Calais.

Les voix des protecteurs de la Nature et des citoyens qui attendent que l'on s'occupe enfin et durablement de problèmes environnementaux sont beaucoup moins sollicitées par ces « grands (?) partis ». N'aurions nous pas de bulletin de vote à notre disposition ? ■

Ces temps ci, l'aptitude de l'Europe à favoriser la conservation des espèces semble très amoindrie. C'est pourtant cette compétence, porteuse d'avenir, qui avait donné naissance à un ensemble de directives dans les années 80. De nombreuses associations se sont beaucoup données pour faire valoir leur application sur le territoire Français. Pourtant, elles se retrouvent aujourd'hui abandonnées par l'équipe de Margot WALLSTRÖM.
Il en ressort un effritement des fondements des politiques communautaires de défense de l'environnement, aux conséquences désastreuses sur le terrain et sans pour autant que le cabinet européen ne réagisse.

Il me semblait qu'un des bénéfices de la construction européenne était la reconnaissance de notre environnement naturel comme un des éléments de notre patrimoine commun, et qu'à ce titre, l'Europe se dotait d'un cadre politique et juridique permettant d'en assurer la conservation pérenne à une échelle territoriale pertinente. A l'heure des constats noirs sur la biodiversité, la dégradation de la qualité de nos eaux ou encore les changements climatiques, cette compétence nous semble plus porteuse de sens pour nos enfants que celles relatives à la concurrence, au commerce ou au contrôle des flux migratoires.

De ces grands principes sont nées depuis les années 80 les grandes directives fondatrices de la conservation de la Nature en Europe. La directive « oiseaux » en 79, puis la directive sur les études d'impact en 85, les directives successives sur l'eau et en 92 la directive « habitats » censée créer le réseau Natura 2000. Depuis cette date, rien d'ambitieux n'a émergé et les réflexions/propositions ont davantage porté sur une révision des dispositifs existants.

Beaucoup d'entre nous ont joué ces dernières années leur rôle de vaillants petits soldats pour défendre l'application de ces textes dans leurs pays, et notamment en France. La Commission Européenne s'est longtemps appuyée sur cet engagement citoyen, notamment celui qui débouchait sur des contentieux et jurisprudences, pour faire bouger le curseur politique dans ses négociations avec les états membres. Dieu sait que les coups ont volé sur nos territoires quand il fallait porter Natura sous les ors de la république, dans ces comités divers et variés où l'asymétrie de pouvoir est tellement forte entre les lobbies agricoles, cynégétiques ou autres et les associations de protection de la Nature que l'impunité est de mise, comme l'ont démontré récemment les dérapages du Marais Poitevin.

Où en sommes nous aujourd'hui, dans cette fin de règne de la Commission Européenne ?
L'évaluation est de notre point de vue catastrophique. Les déjà trop faibles troupes des défenseurs des principes communautaires sont abandonnées en rase campagne par les têtes politiques de la Direction Environnement de la Commission. L'équipe de Margot Wallström a clairement pris acte des rapports de force qui lui sont défavorables au sein de la Commission et a choisi la voie de l'apaisement sur les fronts contentieux, ouvrant ainsi la porte au détricotage des fondements des politiques communautaires de défense de l'environnement. La France s'est bien évidement engouffrée dans la brèche. Ne voulant probablement pas abandonner la posture du plus mauvais élève européen pour la prise en compte du droit communautaire environnemental, elle met les bouchées doubles pour laminer les timides avancées de la précédente mandature. Conservation des espèces (avec la saga du loup, de l'ours, du lynx, des oiseaux divers et variés qu'on peut piéger, tirer à qui mieux mieux), espaces naturels sacrifiés sur l'autel des infrastructures (nous garantissant des lendemains tropicaux ou frigorifiques, changement climatique oblige), seuils d'autorisation/déclaration doublés pour que les élevages industriels finissent de détruire notre ressource en eau, nos rivières et côtes…N'en jetez plus, la coupe est pleine....

Le plus accablant dans cette affaire, c'est que le recul fantastique des politiques de conservation se fait au grand jour, sous l'œil d'une Commission qui ne moufte pas, regarde cet effondrement avec une neutralité quasi bienveillante, un sentiment du devoir accompli, voir une complicité qui frise l'indécence. Depuis des années maintenant, nous dénonçons l'absence de stratégie de la Commission qui s'enferme dans des schémas institutionnels dont nous savions qu'ils favoriseraient la dilution des responsabilités, l'incapacité d'évaluation des pratiques et qu'ils offraient de fait la prime aux mauvais élèves.

Il est clair aujourd'hui que le bilan de la mandature de Margot Wallström ne sera pas un bon bilan et qu'à plus d'un titre, son passage à la tête de la DG XI se soldera par un recul effectif de la prise en compte de l'environnement dans les politiques publiques. Bien sûr, les discours et les mots clameront l'inverse mais ce que nous vivons tous les jours sur nos territoires ne fait que mettre en lumière ce gâchis… ■

Conservation des espèces (…) espaces naturels sacrifiés sur l'autel des infrastructures (nous garantissant des lendemains tropicaux ou frigorifiques, changement climatique oblige), seuils d'autorisation/déclaration doublés pour que les élevages industriels finissent de détruire notre ressource en eau, nos rivières et côtes…N'en jetez plus, la coupe est pleine....

Au Loup ? Au fou !

Exceptionnellement, Action Nature vous propose un petit jeu. Il n'y a rien à gagner, mais de quoi faire réfléchir les protecteurs de la Nature sur le sombre avenir qui se dessine :
Qui a dit : « **A titre personnel, ma position sur les loups, c'est de tous les tuer** ! » ?

a) Tartarin de Tarascon
b) Un ministre de Raffarin
c) Attila
d) Une tête de liste aux élections régionales Rhône-Alpes
e) Nanard, du café du Commerce

Et bien oui, il y avait un piège. Il n'y a pas une bonne réponse, mais deux puisse que l'auteur de cette ineptie n'est autre que Hervé Gaymard, ministre de l'agriculture et tête de liste UMP aux élections régionales en Rhône-Alpes lors d'une visite en Trièves (Isère) le 6 décembre.
S'agit-il là d'un dérapage non contrôlé, ou d'un chef d'œuvre de démagogie pré-électorale ? En tout cas une déclaration qui en dit long sur le personnage, sur ce qu'il pense de la Nature, et bien entendu de ses électeurs…

Et le fier ministre candidat de continuer : « **Nous sommes dans une société où il y a une idéologie de la protection des rapaces qui se répand. On baigne dans cette idéologie** » et encore : « **la France a signé la convention de Berne qui nous ficelle** ».
Le pire dans cette affaire, c'est que c'est cet homme là qui présentera le projet de loi sur les affaires rurales avec lequel sont attendus pas mal de retour en arrière, et sans aucun doute de très nombreux amendements destructeurs de la nature. A qui le tour : le Loup ? l'Ours ? les rapaces ? natura 2000 ?

Il y a quelques temps le président de la République déclarait au monde entier que « la maison brûle, et que tout le monde regarde de l'autre coté » ; ne conviendrait il pas de lui dire que ses ministres délirent et qu'il est de sa responsabilité de faire quelque chose.
Si vous pensiez qu'en matière de protection de la Nature, nous avions touché le fond, c'est que vous ne connaissiez pas Gaymard, grand explorateur des abysses qui nous fait descendre toujours et encore plus profond, nous montrant ainsi que nous ne sommes pas au bout de nos surprises…■

Rouge-gorge au menu

L'affaire a fait grand bruit dans la presse. Il faut dire que l'information avait de quoi choquer : les services départementaux de l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage du Finistère ont mis la main, le 1er décembre dernier, sur deux braconniers qui capturaient des rouges-gorges près de Morlaix afin d'alimenter (dans tous les sens du mot) la filière d'une certaine catégorie de restaurants du Sud de la France. Selon Yannick Huchet, responsable du service départemental de l'ONCFS du Finistère, ces passereaux se vendent quelques 40 € la brochette de 6 !
Si on ne peut que féliciter les agents de l'ONCFS de leurs prises, nous sommes tout de même en droit de nous demander pourquoi, alors que visiblement ce trafic et connu de tous, les autres services de l'état (fraude, douane, police, gendarmerie…) n'interviennent-ils pas à la source. Ces nombreux restaurants n'ont ils pas pignon sur rue ?
Cette affaire n'est pas sans rappeler ce qui se passe dans le Sud-Ouest avec les ortolans ou autres pinsons qui sont au menu de très nombreux restaurants et qui se retrouvent, bien contre leur gré, invités à la table de quelques notables locaux. Mais du mauvais coté de la fourchette… Ceci expliquerait-il donc cela ?■

Morvan : une forêt de feuillus sauvée de l'enrésinement

Nous saluons ici une belle initiative de nos collègues de *Autun Morvan Ecologie* qui après plusieurs mois de négociation et en partenariat avec le *Groupement forestier Pour la Sauvegarde des Feuillus du Morvan*, la ville d'Autun et le Conservatoire des Sites Naturels Bourguignons aura permis la sauvegarde d'une partie importante de la forêt de Montmain. Cette action a été rendue possible, et pérenne, par l'acquisition immédiate de 32 hectares de ce massif forestier par les deux associations (*Autun Morvan Ecologie* et le *Groupement forestier Pour la Sauvegarde des Feuillus du Morvan*), et par l'achat prochain de 157 hectares par la ville d'Autun et de 62 hectares par le Conservatoire des Sites Naturels Bourguignons.
Cette collaboration entre ces divers partenaires est non seulement originale mais également exemplaire. La création du groupement forestier, dont l'objectif est le rachat de certaines forêts en vue de leur gestion d'une façon proche de la nature, selon les préceptes de *Pro Sylva* qui ont fait leur preuve depuis longtemps dans pas mal de régions et de pays, est porteuse d'espoir pour cette région fortement enrésinée, et pourrait servir d'exemple pour nombre de régions qui voient leur patrimoine forestier se dégrader gravement.■

Gestion cynégétique : un lynx exécuté en Alsace !

Un lynx a été volontairement abattu en alsace, faisant suite à une montée de la haine vis à vis du félidé, accusé à tort de la chute des populations de chamois. Cette haine s'était manifestée par une campagne de menaces renforcée par l'immobilisme des services préfectoraux et ce malgré les demandes des associations de protection de la nature. Cet acte n'est pas le premier depuis 1983, date à laquelle sont opérées les premières réintroductions. Cet acte symbolise la volonté d'une catégorie de personnes à faire de la nature un espace dédié au profit.

L'intolérance et la bêtise d'une certaine catégorie de chasseurs n'épargnent aucune région. C'est en Alsace, où les chasseurs ont habituellement (ou du moins le croit-on communément) une certaine déontologie de la pratique de la chasse, qu'un acte tout à fait méprisable a été commis : la destruction volontaire et préméditée d'un Lynx.

Cela faisait déjà plusieurs mois, que les adeptes d'une certaine chasse avaient fait entendre haut et fort leur haine du félidé. Il serait à leurs yeux responsable de la chute des populations de chamois dans le département du haut Rhin. Rien de moins. Sans chercher à savoir si les prélèvements cynégétiques n'avaient pas été trop importants ces dernières années ; si la pression du braconnage n'avait pas pris des proportions très importantes, ou si le développement de quelques stations touristiques n'avait pas bouleversé l'équilibre du milieu vosgien. Non, dans la tête de ces Tartarins de pacotille cela ne pouvait venir que du terrible appétit du Lynx.

N'allant pas chercher plus loin, notamment sans comparer la situation vosgienne avec celle du Jura ou du Nord des Alpes, où le Loup cervier est également réapparu depuis les années 80 et où les populations de chamois et autres chevreuils se portent à merveille, la seule responsabilité de la raréfaction de LEUR gibier ne pouvait qu'incomber à ce concurrent du seul et vrai chasseur, celui qui paie son permis et qui arpente fièrement les pistes forestières en 4x4. Rien d'autre.

Ces individus se sont ainsi offerts une large campagne de menaces dans la presse et dans nombre de débits de boisson. Malgré les demandes réitérées des associations de protection de la Nature alsaciennes (*Alsace Nature* et *GEPMA*) les services préfectoraux sont restés dans un silence désespérant. Désespérant et coupable. Car fort d'un sentiment de totale impunité, les menaces se sont transformées en actes. Un lynx a donc été abattu, puis déposé non loin d'un village, au bord d'une décharge, afin que cet acte soit rapidement découvert.

L'espèce a été réintroduite dans les Vosges à partir de 1983. Vingt et un Lynx ont été relâchés en 13 opérations distinctes dans les départements du Haut-Rhin et du Bas-Rhin. Cette réintroduction déjà avait été compromise par plusieurs actes de braconnage imbécile (mais le braconnage n'est-il pas toujours imbécile ?) qui avaient coûté la vie d'au moins 6 des ces animaux, et la disparition restée mystérieuse de 5 autres individus. Tout cela dans un contexte qui avait, au demeurant, tout pour être favorable à la réimplantation d'une population de ce prédateur forestier. Dans les Vosges il n'y a pas de pastoralisme ovin ou caprin qui aurait pu localement poser des problèmes de cohabitation. Seules l'intolérance et la haine de quelques porteurs de fusil obtus semblent vouloir priver ces forêts de la présence furtive et sublime du sylvestre félidé.

Une fois encore, c'est à cause d'individus qui veulent imposer leur vision particulièrement étriquée de la Nature et du respect des autres habitants du même pays que les équilibres naturels sont volontairement agressés ; une vision de personnes qui ne peuvent concevoir la Nature sans qu'elle ne soit destinée uniquement à leur profit, leurs hobbies ou leurs fantasmes ; une nature, ou plutôt des territoires entiers qui ne seraient destinés qu'à « produire » du gibier pour certains, de la pâte à papier pour d'autres, voir des bords d'autoroutes et des aires de repos pour d'autres encore ; un ersatz de nature qui n'aurait pas de place pour les prédateurs, les insectes phytophages ou les oiseaux chanteurs. Ces espèces qui ne seraient là, ou du moins le croient-ils, que pour empêcher les marchands de gibier, les constructeurs d'autoroutes et les politiciens sans scrupules de tout gouverner et décider de tout sans partage ; des espèces qui cependant ne sont là que pour que la terre continue à tourner rond en rendant heureux les enfants et les naturalistes, et pour maintenir un trop fragile équilibre biologique. Trois fois rien quoi !

Il y en a assez de tout cela ! La destruction de ce Lynx ne doit pas être une nouvelle victoire imbécile et lâche du camp des destructeurs de Nature. Elle doit être servir de catalyseur pour tous ceux qui refusent ce dictat, qui s'indignent des silences complices des pouvoirs publics et qui défendent une véritable prise en compte de l'environnement et de la Nature dans les politiques publiques.

Alsace Nature lance une souscription associative afin de pouvoir financer le lâcher d'un ou deux Lynx dans les Vosges afin de remplacer celui qui a été exécuté. Répondre à cette souscription est une belle façon de dire non à ce fascisme cynégétique.■

Alsace Nature **Action Nature**

Oui je soutien l'action d'Alsace Nature pour que le Lynx puisse continuer à vivre dans les forêts vosgiennes

NOM……………………………………………………………….Prénom…………………………………………………….

Adresse……...

Je fais don de …………………….…………€ à Alsace Nature

Date…………………… **Signature**

Alsace Nature, 18, rue du 22 novembre 67000 STRASBOURG